



RADENAC INFOS

AVRIL 2017

Bulletin trimestriel

Mairie de Radenac – Téléphone : 02-97-22-43-19 – mairie.radenac@wanadoo.fr

L'actualité de la vie municipale va au rythme d'événements incontournables tels que l'élaboration du budget. Vous en trouverez les détails dans le compte rendu des délibérations. Il s'articule autour du principe immuable d'équilibre où nos recettes sont en général minimisées –sans toucher aux trois taux des taxes communales- tout en maîtrisant nos dépenses. Le chiffrage des investissements lié à l'aménagement du centre bourg apparaît cette année même s'il est certain que sa réalisation s'effectuera sur deux exercices ...

Un autre fait marquant aura été, pendant ce premier trimestre, la démission de trois conseillers municipaux. Malgré des points de vue divergents je veux les remercier pour ces trois années passées à travailler pour notre commune.

Des défis importants nous attendent. L'avenir des petites communes rurales est sur la sellette. L'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en est un bon exemple. Nous devons être vigilants pour pouvoir préserver des terrains constructibles sur la commune tout en ayant une stratégie de développement pour notre territoire. Nous devons aussi être vigilants sur l'évolution de la seule école de notre commune. Certaines transformations de la société peuvent paraître inéluctables mais il nous reste encore des enjeux à défendre pour que vive notre commune et pour que nous puissions être maîtres de notre destin.

Vive RADENAC

B. LE BRETON



SOMMAIRE

Le mot du maire	Page 1
Délibérations du conseil municipal	Pages 2-10
Etat-civil	Page 11
Travaux	Pages 11-12
Informations	Pages 13-22
Civisme	Page 23
Actualités	Pages 24-25
Associations	Pages 26-32
Radenac météo	Page 33
Autrefois	Page 34
Manifestations à venir	Page 35
Calendrier des fêtes	Page 36

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2017

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 14
En exercice : 9
Votants :

L'an 2017, le 8 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell
Absente : Mme LE CALLONNEC Sylvie
Excusé ayant donné procuration : M. TARDIVEL Michel à M. ALLAIN Philippe
Excusées : Mme LE BLAY Sonia, Mme TATTEVIN Magali, Mme VERA Aurélie

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Réf	2017_02_02			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		10	0	0

Objet de la délibération : Subventions aux associations et participations 2017

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes :

Subventions :

- Banque Alimentaire	300.00 €
- Les Restos du coeur	50.00 €
- La Truite Locminoise	50.00 €
- Association Plein Air	55.00 €
- Cyclo Club de REGUINY	50.00 €
- Amicale des pêcheurs	475.00 €
- Anciens combattants	350.00 €

Participations :

- Banque Alimentaire	70.00 €
- Comice de l'Oust et du Lié	390.00 €
- Association Saint-Fiacre	510.00 €

Réf	2017_02_03		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Formation d'un groupement de commandes entre communes de Pontivy Communauté pour la passation d'un marché portant sur l'entretien des voiries communales (Programme 2017)

Le conseil municipal décide de créer un groupement de commandes composé des communes de CREDIN, PLEUGRIFFET, RADENAC, REGUINY et ROHAN pour les marchés d'entretien des voiries communales afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics.

Monsieur Kléber LE NORMAND et monsieur Philippe PIRIO sont désignés membres respectivement titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres.

Réf	2017_02_04		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Installations classées : Dossier SCEA DE LA GRE

Monsieur le Maire présente un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement déposé par la SCEA DE LA GRE (représentée par Mr Mathieu LE LAVANDIER et Madame Patricia LE LAVANDIER), en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après augmentation des effectifs, 2 000 animaux équivalents maximum en présence simultanée au lieu-dit "Le Pont Neuf" en PLEUGRIFFET (56120).

Monsieur le Maire précise que l'enquête publique portant sur cette demande soumise au titre des installations classées pour la protection de l'environnement s'est déroulée du **19 décembre 2016 au 16 janvier 2017**.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du respect du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

Réf	2017_02_05		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Délégation de signature : Achats divers

Monsieur le Maire rend compte des différentes décisions prises :

- Mise en place d'une ligne internet à la bibliothèque par la société BREIZ Solutions Télécom pour un montant de 480.00 € TTC,
- Achat d'un groupe électrogène CR4000-ES-BRIGGS d'occasion pour un montant de 200.00 € TTC à madame Annie PICHOT,
- Achat de matériel informatique (ordinateur + imprimante) pour un montant de 1 080.00 € TTC chez BFI 2 à Pontivy,
- Achat d'un logiciel comptable chez SEGILOG pour un montant de 360.00 € TTC,
- Achat d'armoires de travail pour l'équipement des locaux techniques chez KGMAT Collectivité pour un montant de 827.57 €.

Réf	2017_02_06		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Travaux peinture : Saint-Fiacre

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la consultation relative aux travaux de peinture pour des raisons de sécurité à Saint-Fiacre.

Monsieur le Maire précise que les sociétés JETRACE et SUR ont répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal retient l'entreprise SUR de PLOUGOUMELEN pour un montant de **2 073.96 € TTC**.

Réf	2017_02_07A		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Participation : Frais fonctionnement des écoles publiques

Le conseil municipal décide la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école publique de ROHAN dont le montant sollicité pour un enfant est de 708.85 €.

Réf	2017_02_07B		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	10	0	0

Objet de la délibération : Participation à la cantine de Rohan

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la demande de participation au restaurant scolaire de la Commune de Rohan au titre de l'année 2016 pour un montant de 216.48 € pour un enfant.

Le conseil municipal refuse la prise en charge des frais relatifs à la cantine au motif que la commune de RADENAC dispose d'un tel équipement et qu'aucune participation n'est sollicitée pour les élèves venant de commune extérieure,

INFORMATIONS

1- Débat d'orientation budgétaire

A la demande de monsieur le Maire, une présentation est faite sur l'évolution des remboursements des emprunts. La dette constatée au 1^{er} janvier 2017 est de 371 638.56 € représentant un montant de 357.69 € par habitant.

Une réflexion est également engagée sur les projets et les manifestations pour l'année 2017.

Travaux envisagés : Aménagement du centre bourg, aménagement de sécurité sur la route de Saint-Fiacre, marquage au sol à Saint-Fiacre, travaux de voiries.

Il est précisé que pour les travaux de l'aménagement du bourg, il faudra recourir à un emprunt et que les taux d'imposition (taxes foncières et d'habitation) ne devront pas être impactés.

Monsieur Philippe ALLAIN précise que des travaux de sécurité du clocher (accès) seront à prévoir.

8) Divers

- Don

Un don de 50 € a été remis pour le CCAS par les classes (30 ans en 2016)

- Travaux

Isolation des combles du logement au 15 rue Anne de Bretagne a été faite par les services techniques.

- Entretien voiries

Une remarque est faite sur le dépôt de terre déposé sur les talus lors des travaux d'entretien de la voirie (saignées).

- Pont Meur

Pontivy Communauté va être sollicitée pour étudier les travaux nécessaires à réaliser sur l'ouvrage du Pont Meur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Séance du 15 mars 2017

Date de la convocation
06/03/2017
Date d'affichage
06/03/2017
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 14
En exercice : 11
Votants :

L'an 2017, le 15 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. TARDIVEL Michel, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, M. PIRO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme VERA Aurélie

Excusée ayant donné procuration : Mme LE BLAY Sonia à M. TARDIVEL Michel

Excusées : Mme LE CALLONNEC Sylvie, Mme TATTEVIN Magali

Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Réf	2017_03_01			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		12	0	0

Objet de la délibération : Elaboration PLUi - Débat d'orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire de PONTIVY COMMUNAUTE.

Les orientations et objectifs figurant dans le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi de PONTIVY COMMUNAUTE s'articulent autour de trois axes principaux :

- Une dynamique territoriale à affirmer par un développement ambitieux
- Une attractivité territoriale à affirmer
- Un territoire durable aux ressources à préserver et au cadre de vie à mettre en valeur.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- Prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi de PONTIVY COMMUNAUTE figurant en annexe de la présente délibération.
- Demande que la route départementale 764 Josselin-Pontivy soit prise en compte dans les aménagements de sécurité du réseau routier.

Réf	2017_03_02		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Achat groupé d'énergies

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2015/02/10 du 26 février 2015 la commune a décidé d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'énergies et la fourniture de services associés".

Monsieur le Maire précise que le contrat d'achat groupé d'électricité lancé par Morbihan Energies arrive à échéance le 31.12.2017. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le renouvellement de la participation de la commune aux nouveaux marchés d'achat groupé d'électricité lancés par Morbihan Energies. Ces marchés prendront effet à compter du 1er janvier 2018 pour une durée qui reste à déterminer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite Morbihan Energies pour l'achat groupé d'électricités.

Réf	2017_03_03		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Subventions et participations complément 2017

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter le complément des subventions et participations suivantes :

Subventions :

- Amicale des donneurs de sang	55.00 €
- Ecole Publique de Locminé	355.00 €
- Ecole Notre Dame du Plasker de Locminé	355.00 €

Participations :

- Fonds Départemental de solidarité au logement	103.90 €
- Association des maires du Morbihan	301.92 €
- ADMR Réguiny et sa région	1 382.00 €

Réf	2017_03_04		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Vente du chemin rue Dominique NOGUES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de Monsieur Gaëtan LE GOSLES et Madame Angélique PINAU résidant au 9, rue Dominique NOGUES en vue d'acquérir le chemin qui borde leur propriété (parcelle AB 275).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la vente du terrain à Mr GOSLES et Mme PINAU au prix de **5.00 € net de taxes** le mètre carré.

Réf	2017_03_05		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Aménagement du bourg : Demandes de subvention

Le cabinet ERSILIE a estimé le cout des travaux à 339 815.00 € H.T. arrondi à 408 000 € TTC. Ces travaux comprennent le terrassement de voirie, les mobiliers et plantations, les différents ouvrages (murets) ainsi que le réseau eaux pluviales.

Le Conseil Municipal valide le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux d'aménagement du bourg et sollicite les aides pouvant être attribuées par les différents financeurs (Conseil Départemental, Etat, etc...).

Réf	2017_03_06		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	12	0	0

Objet de la délibération : Transports école - piscines : Subventions

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 29 novembre 2016, Pontivy communauté a décidé de prendre en charge le transport des élèves vers les piscines communautaires sur la base du coût réel de 10 allers-retours par classe et par an.

Cette participation financière de Pontivy Communauté sera versée à la Commune qui se chargera de reverser à l'Ecole.

Le Conseil Municipal valide le principe du versement de l'aide aux transports pédagogiques écoles-piscines par Pontivy Communauté à la Commune.

Réf	2017_03_07		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	8	0	0

Objet de la délibération : Convention école Saint-Louis

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le versement de la subvention dans le cadre de la convention avec l'école privée Saint-Louis.

L'effectif à prendre en compte est de 89 élèves dont 34 en maternelle et 55 en élémentaire.

Il est proposé de verser à l'Ecole St-Louis, une subvention d'un montant de **58 199.98 €** au titre du contrat d'Association.

Le Conseil Municipal pour l'année 2017 décide de verser à l'Ecole Saint-Louis une subvention d'un montant de **58 199.98 €**.

Réf	2017_03_08		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		12	0

Objet de la délibération : Convention : Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 30 mars 2005, le CCAS avait autorisé le Président à signer la convention avec le Département sur l'aide apportée aux personnes en difficultés particulières afin de disposer de la fourniture d'énergie dans leur logement.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la nouvelle convention et apporte toutes les précisions sur ce dispositif d'aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie.

Il précise que cette convention est conclue pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal valide cette convention.

Réf	2017_03_09		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		12	0

Objet de la délibération : Demande d'aide FSL

4 dossiers d'aide au titre du fonds de solidarité au logement ont été étudiés par la commission d'aide sociale qui s'est réunie le lundi 20 février 2017.

Il est précisé que la répartition de la prise en charge est de 10% pour la commune et le solde par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal valide la prise en charge d'un montant global de 820 €.

Ces aides sont versées directement aux fournisseurs.

Réf	2017_03_10		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		12	0

Objet de la délibération : Aide sociale à l'hébergement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande d'aide sociale à l'hébergement pour deux administrés de la commune résidant actuellement en maison de retraite.

Réf	2017_03_11		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		12	0

Objet de la délibération : Cartes nationales d'identité - MOTION

La nouvelle procédure de délivrance des cartes nationales d'identité pose d'énormes problèmes.

En premier lieu, cette réforme implique que nos administrés se déplacent dans les communes équipées du dispositif de recueil. Deux rendez-vous au minimum sont nécessaires, deux déplacements avec les frais inhérents sont par conséquent nécessaires. Nos administrés en supportent la charge. Pour quelle économie pour la collectivité ?

Si la qualité du service avait été améliorée, nous aurions peut-être pu défendre cette nouvelle procédure. Mais il n'en est rien. Les délais de prise de rendez-vous sont beaucoup trop longs et le délai de délivrance de la carte d'identité s'en trouve accrue de manière anormale.

A qui la faute ? Pas aux communes, pas aux communes équipées de dispositif de recueil qui font leur maximum avec les moyens alloués. Car là aussi, la charge de travail supplémentaire et la charge financière, n'ont pas été estimées à leur juste valeur, provoquant des perturbations dans les services des communes concernées.

Aussi, au vu de ces éléments, le conseil municipal souhaite que cette expérimentation qui n'apporte aucune valeur ajoutée cesse pour revenir à la situation antérieure dont personne n'avait à se plaindre.

INFORMATIONS

V - Aménagement du Bourg,

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'un administré relatif à l'aménagement du bourg.

XI - DIVERS

- APEL Ecole Saint-Louis

Le conseil municipal autorise l'APEL de l'Ecole Saint-Louis à occuper la salle des lutins le samedi 25 mars 2017 de 9H00 à 13H00 pour préparer le carnaval qui se déroulera le samedi 1er avril 2017.

- Elections

Information sur les permanences des scrutins des 23 avril et 07 mai 2017 pour les élections présidentielles.

- Conseil Municipal

Le prochain conseil pour le vote des budgets : Comptes administratifs + Budgets primitifs, est fixé au 30 mars 2017 à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 50.

Séance du 30 mars 2017

Date de la convocation
23/03/2017
Date d'affichage
23/03/2017
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 10
Votants :

L'an 2017, le 30 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE NORMAND Kléber, M. LE BRETON Pierrick, M. DEDIEU Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme TATTEVIN Magali, Mme VERA Aurélie

Excusé ayant donné procuration : M. ALLAIN Philippe à M. GICQUEL David

Secrétaire de séance : M. GICQUEL David

Réf	2017_03A_01		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Aucun	0	0	0

Objet de la délibération : Démission de conseillers municipaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu le 23 mars 2017 les courriers de démission de monsieur Michel TARDIVEL, de mesdames Sylvie LE CALLONNEC et Sonia LE BLAY pour des raisons personnelles. Il précise que conformément à l'article L 2121-4 du code des collectivités territoriales stipule : "la démission d'un conseiller municipal est adressée au maire. Elle est définitive dès réception par le maire, qui en informe immédiatement le Préfet".

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Réf	2017_03A_02A		
VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité	11	0	0

Objet de la délibération : Désignation des membres aux différentes commissions et organismes intercommunaux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22 ;

Vu la délibération du 22 juin 2016 relative à la désignation des membres aux différentes commissions et organismes intercommunaux ;

Le conseil municipal décide de modifier les membres des différentes commissions et organismes intercommunaux suivants :

* COMMISSIONS COMMUNALES

I - FINANCES

Mr Bernard LE BRETON (Président), Mr Kléber LE NORMAND, Mr Pierrick LE BRETON.

II - ECONOMIE - AGRICULTURE -COMMERCE - ARTISANAT - AMENAGEMENT

Mme Claudine GICQUEL (Vice-Président), Mr Philippe ALLAIN, Mme Aurélie VERA, Mr Philippe DEDIEU, Mme Katell CORFMAT.

III - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX - MATERIEL - PERSONNEL TECHNIQUE

Mr kléber LE NORMAND (Vice-Président), Mr David GICQUEL, Mr Philippe DEDIEU, Mr Philippe PIRIO.

IV - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - LOISIRS - SALLES - ANIMATION

Mr David GICQUEL (Vice-Président), Mme Magali TATTEVIN, Mr Kléber LE NORMAND, Mr Philippe ALLAIN, Mr Pierrick LE BRETON.

V - TOURISME - CULTURE - INFORMATION

Mme Claudine GICQUEL (Vice-Président), Mme Aurélie VERA, Mr Philippe ALLAIN, Mr Philippe PIRIO, Mr Kléber LE NORMAND, Mr David GICQUEL.

VI - AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE - ALSH

Mr Bernard LE BRETON (Président), Mr Philippe DEDIEU, Mme Magali TATTEVIN, Mme Aurélie VERA, Mr David GICQUEL.

Il est rappelé que monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions communales.

Les commissions sont ouvertes aux personnes non-élues dont les connaissances sont reconnues dans des domaines particuliers et qui peuvent et souhaitent apporter leur contribution dans les commissions en rapport avec leur compétence (la commission finances est exclue de droit de ce principe).

*** DELEGUES AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

I - SDEM

Délégués titulaires : Mr Kléber LE NORMAND et Mr Bernard LE BRETON

II - REFERENTS SECURITE ROUTIERE DU MORBIHAN

Référent titulaire : Mr David GICQUEL

Référent suppléant : Mr Philippe PIRIO

III - GRAND BASSIN DE L'OUST

Délégués titulaires : Mme Claudine GICQUEL et Mme Katell CORFMAT

IV - SYNDICAT TRANSPORT SCOLAIRE

Délégués titulaires : Mr David GICQUEL et Mr Philippe DEDIEU

Délégué suppléant : Mme Aurélie VÉRA

V - SIVU INCENDIE

Délégués titulaires : Mr Philippe ALLAINET Mr Philippe PIRIO

Délégué suppléant : Mr Pierrick LE BRETON

VI - CNAS

Délégué des élus : Mr Bernard LE BRETON

Délégué des agents : Mr Loïc HANRIO

VII - CCAS

Dissous au 01 janvier 2017

Réf	2017_03A_02B			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		11	0	0

Objet de la délibération : Nomination des membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres - d'ouverture des plis

Vu la délibération du 11 avril 2014 relative à la nomination des membres de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis pour la durée du mandat ;

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis.

Ont été élus pour la durée du mandat :

Madame Katell CORFMAT,

Monsieur Philippe ALLAIN,

Monsieur David GICQUEL.

Réf	2017_03A_03			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		11	0	0

Objet de la délibération : Groupement de commandes pour la fourniture de gaz propane et la maintenance des installations

Afin de mutualiser leurs besoins, des collectivités (communes et EPCI) du Pays de Pontivy, dont tout ou partie du patrimoine n'est pas raccordé au réseau de distribution publique de gaz, se sont constituées en groupement de commande en vue de la passation de contrats de gaz propane avec un unique fournisseur.

Les membres du groupement souhaitent ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire du Pays de Pontivy pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commande pour « la fourniture de gaz propane et la maintenance des installations du patrimoine communal et intercommunal ».

DESIGNE : Monsieur Bernard LE BRETON en tant que titulaire et Monsieur David GICQUEL en tant que suppléant de la commission d'appel d'offre (CAO).

Réf	2017_03A_04		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		10	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2016 - Lotissement Le Clos du Parc

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2016 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^{er} Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un déficit de **3 596.82 €** en fonctionnement et un déficit d'investissement de **68 164.60 €** soit un déficit global cumulé de **71 761.42 €**.

Réf	2017_03A_05		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		10	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2016 - Panneaux Photovoltaïques

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2016 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^{er} Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **3 094.92 €** en fonctionnement et un excédent d'investissement de **144.08 €**.

Réf	2017_03A_06		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		10	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Comptes Administratif et de gestion 2016 - Budget du CCAS

Vu la délibération n° 2016/11/01 du conseil municipal en date du 02 novembre 2016, décidant la dissolution du CCAS ;

Vu la délibération n° 2016/12A/01 du CCAS en date du 07 décembre 2016 confirmant cette dissolution ;

Considérant que le compte administratif doit être voté par le conseil municipal ;

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2016 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^{er} Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **8 333.50 €** en fonctionnement et un excédent d'investissement de **651.31 €**.

Réf	2017_03A_07		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		10	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2016 - Budget Commune

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2016 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur David GICQUEL, 1^{er} Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2016 et le compte de gestion du Trésorier, madame Isabelle BEUDARD, laissant apparaître un excédent de **121 155.98 €** en fonctionnement et un déficit d'investissement de **44 362.21 €**.

Réf	2017_03A_08A		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		11	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Affectations des résultats - Budget du CCAS

Vu la délibération n° 2016/11/01 du conseil municipal en date du 02 novembre 2016, décidant la dissolution du CCAS ;

Vu la délibération n° 2016/12A/01 du CCAS en date du 07 décembre 2016 confirmant cette dissolution ;

Considérant que le budget du CCAS est dorénavant intégré dans celui de la Commune à compter du 1er janvier 2017 .

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif de la Commune :

* au compte 002 "excédent de fonctionnement " la somme de **8 333.50 €**,

* au compte 001 "excédent d'investissement " la somme de **651.31 €**.

Réf	2017_03A_08B		
VOTE		POUR	CONTRE
A l'unanimité		11	0
			ABSTENTIONS
			0

Objet de la délibération : Affectation des résultats - Budget Commune

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget de la Commune soit **121 155.98 €** :

- au compte 002 "excédents de fonctionnement" la somme de **11 155.98 €**,
- au compte 1068 "excédents capitalisés" la somme de **110 000.00 €**.

Réf	2017_03A_09			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		11	0	0

Objet de la délibération : Taux des contributions directes - Année 2017

Après délibération et exposé des produits escomptés, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.34 %
 Foncier bâti : 16.77 %
 Foncier non bâti : 44.85 %

Réf	2017_03A_10 -11 & 12			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		11	0	0
Majorité		10	1	0

Objet de la délibération : Vote des Budgets Primitifs 2017

Les budgets du lotissement ainsi que des Panneaux Photovoltaïques sont votés à l'unanimité soit 11 voix pour.

Le budget principal de la commune est voté à la majorité soit 10 voix pour et 1 voix contre.

Les budgets s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commune	610 015.000 €	826 402.00 €
Lotissement Le Clos du Parc	71 763.42 €	129 928.02 €
Panneaux Photovoltaïques	6 295.00 €	5 542.00 €

Réf	2017_03A_13			
VOTE		POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
A l'unanimité		11	0	0

Objet de la délibération : Le Clos du Parc : Subvention d'équilibre

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention d'équilibre pour le budget du lotissement le Clos du Parc d'un montant de 10 000.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.



ETAT-CIVIL

Naissances :

Le 1^{er} février à NOYAL-PONTIVY, Emma LE BORGNE, Keryaval.

Le 4 février à VANNES, Aéla ROCHE, 12, Résidence du Tertre.

Le 9 février à VANNES, Coline PERRAUD, nespy.

Le 19 février à SAINT-BRIEUC, Léana ROBIC, 1, rue du souvenir

Le 8 mars à NOYAL-PONTIVY, Leny DE KERLEAU, Kerdéhel

Le 1^{er} avril à NOYAL-PONTIVY, Raphaël JOUCHET, 24 le herbon

Le 11 avril à NOYAL-PONTIVY, Éva LE BORGNE, Keryaval



Baptême civil :

Le 25 février, Loevan MAUGAN, Keryaval

Mariage :

Le 25 février à RADENAC, Stéphanie OLIVO et Pierre-Edern GICQUEL, Le Bois de Lambilly.

Décès :

Le 30 janvier à NOYAL-PONTIVY, François ALLANNIC, 70 ans, 10, rue du stade.

Le 7 février à VANNES, Madeleine AMICE épouse CHARTON, 78 ans, 17, La Bottine.

Le 14 février à JOSSELIN, Louis COBIGO, 88 ans, Les Stradues.

Le 29 mars à NOYAL-PONTIVY, Marie-Annick GAUTHIER née LE GUENNEC, 54 ans, 22, rue de la chouannerie.

Avis de mention de décès :

Le 10 février à REGUINY, Pierre JOUCHET né le 21 mai 1933 à Penhouët.

Le 10 février à SAINT-JEAN BREVELAY, Thérèse KERLEAUX née le 29 août 1932 à Coëtdevent.

Le 20 février à PLOERMEL, Julie BOULLE née le 12 avril 1933 à Kerbasco.

Le 22 mars à St-CHAMOND (Loire) Joseph BUSSON né le 9 juin 1919 au bourg.

TRAVAUX

Pose des barrières de sécurité et marquage au sol rue du Tertre



Mise en place d'un panneau STOP et marquage au sol au carrefour de Saint-Fiacre



TERRAINS A VENDRE

Lotissement du Clos du Parc : dernier lot à vendre n° 8 d'une superficie de 714 m2.



Rue de la maladie : 2 lots A et B d'une superficie de 850 m2.

AMENAGEMENT DU BOURG

REUNION PUBLIQUE le vendredi 12 mai 2017 à 20 H à la salle Les Lutins,
3, rue du moulin à vent

INFORMATIONS

ELECTIONS

Pour VOTER, une pièce d'identité est nécessaire.

Les titres permettant aux électeurs de justifier de leur identité en application de l'article R.60 du code électoral sont les suivants :

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore,
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer,
- Permis de conduire,
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat,
- Livret de circulation, délivré par le Préfet,
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire,

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes Français et Françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent à la mairie de leur domicile munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.



De 16 à 18 ans :

Une **attestation de recensement** sera remise au jeune et doit être conservée. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...).

De 18 à 25 ans :

Le recensement permet d'effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D.). A l'issue de cette journée, un **certificat de participation** est remis au jeune et est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, concours de la fonction publique...)

Le recensement permet aussi l'inscription d'office sur les listes électorales.

Tous citoyens #4

Un Service Civique étendu et de qualité

À QUOI ÇA SERT ?

➤ **Diversifier les structures d'accueil** en Service Civique **et créer de nouvelles missions** en cohérence avec l'ambition de généralisation du Service Civique.





MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CE QUE LA LOI ÉGALITÉ CITOYENNETÉ CHANGE

- **Diversification des structures d'accueil.**
- **Création de nouvelles missions** et clarification des conditions d'accès aux étrangers et réfugiés.
- **Distinction clarifiée** entre le service civique et un emploi ou un stage.
- **Les représentants des personnels seront informés** sur le dispositif.
- **Tous les volontaires** en Service Civique auront une carte pour avoir **accès aux mêmes réductions que les étudiants.**

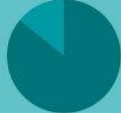
FOCUS SUR LES SAPEURS-POMPIERS

➤ Modifications du code du service national portant sur le Service Civique afin que les volontaires puissent :

- **effectuer leur mission auprès d'un service d'incendie et de secours,**
- **bénéficier de la formation initiale de sapeur-pompier volontaire.**

Déjà **170 000** JEUNES VOLONTAIRES

150 000 NOUVEAUX VOLONTAIRES attendus en 2017



86 % DES ANCIENS VOLONTAIRES estiment que l'expérience leur a permis d'acquérir des compétences utiles dans leur avenir professionnel.

#ÉGALITÉ CITOYENNETÉ

© Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Septembre 2016 - Icones : Thinkstock

LE VISHING, la nouvelle arnaque par téléphone

Le procédé est toujours le même : sous prétexte d'un problème lié à son compte bancaire (opérations inhabituelles par exemple) ou au règlement d'une facture, la victime est invitée, lors d'un appel par serveur local, à composer rapidement un numéro de téléphone. Une fois en ligne, elle est mise en relation avec un système automatisé ou avec une personne qui se fait passer pour un employé de banque lui demandant de fournir ses identifiants bancaires, son numéro de carte bancaire ou son numéro de compte, ainsi que d'autres informations personnelles (cryptogramme, date de validité de la CB). Ces données seront ensuite utilisées par le fraudeur pour accéder à son compte bancaire ou faire des achats sur internet. Les fraudeurs jouent sur la vulnérabilité psychologique du consommateur en créant un climat de stress et un faux sentiment d'urgence. Si un message vocal de la sorte vous demande de rappeler un numéro, ne le composez pas. Prenez le temps de retrouver celui qui vous a été donné par l'émetteur de votre carte de crédit et utilisez-le.

Par ailleurs, sachez qu'une banque ne vous demandera ce genre de renseignements par courrier électronique, télécopie ou téléphone. Dans le doute, contactez votre établissement bancaire dans les plus brefs délais. Si, victime d'une tentative de fraude de ce type, vous l'avez déjouée, il convient également de prévenir votre établissement bancaire.

PERMANENCES A LA MAIRIE DE REGUINY

ASSISTANTE SOCIALE : le vendredi matin sur rendez-vous au 02-97-69-54-65

COORDINATEUR DE JUSTICE : le 1^{er} mardi de chaque mois de 10 h à 12 h sur rendez-vous au 02-97-38-66-11

1er semestre 2017

**A LA MAIRIE DE ROHAN
de 9 H 00 A 11 H 30**

Permanence effectuée par Marie-Laure GLAIS

Mercredi 03 mai 2017

Mercredi 07 juin 2017

**Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat
de la Mission Locale au 02.97.25.38.35**

DONS DU SANG

REGUINY :

12/05/2017

11/09/2017

04/12/2017

RADENAC

26/10/2017



MAISONS FLEURIES

Les personnes qui désirent participer au concours des maisons fleuries peuvent dès à présent s'inscrire en mairie.



Procédures à mettre en œuvre au décès d'un proche

LES PREMIERS JOURS



LE MÉDECIN

Le constat de décès est établi par un médecin qui délivre un **certificat médical** dans les 24 heures. Ce document est impératif pour les formalités d'état civil.



MAIRIE

LA MAIRIE

L'officier d'état civil délivre un **acte de décès**, indispensable pour prévenir tous les organismes. Pour l'obtenir, il faut fournir le certificat du médecin, le livret de famille ou la carte d'identité du défunt et votre pièce d'identité si vous êtes la personne déclarante. Dans les cas de succession simple, demandez le **certificat d'hérédité**. Il permet de prouver votre qualité d'héritier auprès de certains organismes.



ORGANISER LES OBSÈQUES

Des assurances prennent en charge **les frais d'obsèques**. Vérifiez si le défunt avait souscrit ce type de contrat.

LA PREMIÈRE SEMAINE



PRÉVENIR L'INSTITUTION DE RETRAITE OU L'EMPLOYEUR

PRÉVENIR LES BAILLEURS
si le défunt était locataire ou les locataires, s'il était propriétaire.



EN CAS DE PACS

Prévenir le greffe du tribunal d'instance qui remettra une attestation de dissolution du Pacs.



INFORMER LES ORGANISMES BANCAIRES ET DE CRÉDIT

D'une façon générale, prévenir tous les organismes qui effectuent **des versements** sur le compte personnel du défunt.

LE PREMIER MOIS



PROTECTION SOCIALE

- **Faire valoir ses droits** auprès de la Sécurité sociale (capital décès) et des caisses de retraite (pension de réversion).
- **Prévenir les organismes de protection sociale** (CAF, complémentaire santé...). Il est possible de déclarer le décès d'un proche à plusieurs organismes en une seule fois en remplissant le formulaire en ligne sur www.service-public.fr.



NOTAIRE

Prendre rendez-vous pour la succession.



FOURNISSEURS

Informez les entreprises détenant vos contrats de téléphonie, gaz, eau et électricité.



ASSURANCE

- **Modifier les contrats d'assurance** (habitation, voitures...).
- **Contacter** les organismes où le défunt avait souscrit **des assurances vie**.



BANQUE

Prendre rendez-vous. Les comptes personnels du défunt sont bloqués au moment du décès. Seules les dépenses funéraires peuvent être prélevées dans la limite de 5 000 €. Cependant, le conjoint survivant peut utiliser les comptes joints.

LES SIX MOIS

CARTE GRISE

Modifier le nom sur la **carte grise**, si le défunt possédait un véhicule.



PATRIMOINE

- **Faire une déclaration de succession.** Ce document est à remettre au centre des impôts dont dépendait le défunt.
- **S'acquitter des droits de succession.**



IMPÔTS

Établir et déposer la déclaration de revenus du défunt (ou du couple) pour la période entre le 1^{er} janvier et la date du décès.

8 > LE FIL DES ANS / Mars – Avril 2017 / n° 248

En ce qui concernera la déchetterie de REGUINY :

Horaires d'**HIVER** (du 1^{er} octobre au 30 avril) :

- Le lundi de 15 h à 17 h,
- Le mercredi de 15 h à 17 h
- Le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.



Horaires d'**ETE** (du 1^{er} mai au 30 septembre) :

- Le lundi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 15 h à 18 h
- Le samedi de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h



Votre IP vous informe

Fabrice Le GARFF
Votre Interlocuteur Privilégié

ERDF devient
Enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU



Les bons contacts utiles sur votre site internet

Ces contacts utiles (Dépannage électricité, Service clients) sont à disposition des administrés utilisateurs du réseau public d'électricité. Enedis est à disposition pour répondre à leurs besoins et questionnements. Nous vous invitons à mettre en ligne ces numéros d'appels (non surtaxés) en mairie et sur le site internet de la collectivité.

Pour cela, vous trouverez ci-jointes des propositions de visuels que vous pourrez publier sur le site internet de la collectivité.

Enedis



Service clients

09 69 32 18 79



Dépannage

09 72 67 50 56



Enedis à mes côtés

Disponible sur *App Store*, *Google Play* et *Windows Phone*

- Informations coupures
- Raccordements
- Contacts utiles

Flashez !



Enedis - Direction Territoriale Morbihan
colloc-56@enedis.fr
02.97.46.87.80



FRELO ASIAIQUE NOTATION DE PIEGEAGE

(1 comptage par semaine au minimum)

Période de Piégeage idéale : **1^{er} Avril-31 Mai (Reines)**

Nom : Prénom :

Adresse :

CP / Commune : Tél :

Apiculteur ☐

Particulier ☐

- Date de pose du ou des pièges :
- Nombre de pièges :
- Type de pièges (à préciser) :
- Localisation du ou des pièges
(adresse précise et/ou coordonnées GPS) :
.....
.....
- Appât choisi (ex : Bière + Sirop fruits rouges) :

Frelon Asiatique



Frelon Européen



Pour tout renseignement : FDGDON 56 – Tél. : 02 97 69 28 70

Fiche à retourner à votre référent communal **pour le 15 Juin.**

.... / ...

SOMMAIRE

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

 Situation

Rédaction :
FREDON Bretagne - 02 23 21 18 18



FREDON Bretagne
ZA Bellevue
5 rue Antoine de Saint-Exupéry
35235 THORIGNE-FOUILLARD
Tél 02 23 21 18 18
Fax 02 99 27 56 69
www.fredon-bretagne.com
fredon@fredon-bretagne.com



PRÉSENCE MASSIVE DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES AU SOL



La descente de chenilles processionnaires se poursuit à un rythme soutenu sur une grande partie de la Bretagne.

Les conditions météorologiques des premiers jours d'avril continueront à offrir des conditions favorables à la présence de chenilles au sol.



RAPPEL DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

On ne touche pas aux chenilles !

Parties du corps sensibles : la peau et les yeux.

Attention à vos animaux domestiques (chiens,...).



Procession de chenilles processionnaires du pin au sol (source : Normandie Actu)

Rentrée 2017-2018

Fiche d'information à destination des familles

Contacter Pontivy Communauté
1 Place Ernest Jan, B.P.96 56303 Pontivy Cedex
02 97 25 0170 - www.pontivy-communaute.bzh
transports.scolaires@pontivy-communaute.bzh

1- Inscription auprès de Pontivy Communauté

La fiche d'inscription est à retourner remplie et signée par email ou voie postale **au plus tard pour le vendredi 9 juin 2017**. Après cette date, l'inscription ou réinscription tardive ne sera prise en compte que dans la limite des places disponibles et sur les circuits existants. En cas de redoublement de classe de terminale, les élèves doivent se réinscrire dès la parution des résultats définitifs. **Aucune inscription ne se fera lors des permanences.**

2- Le paiement (obligatoirement avant la rentrée)

Par courrier Adresser à Pontivy Communauté un chèque libellé à l'ordre du Trésor public, en indiquant nom et prénom(s) de l'enfant et joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. La vignette à coller sur la carte de transport, qui doit être conservée d'une année sur l'autre, sera expédiée avant la rentrée.

En mairie Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de régler par courrier, des permanences sont prévues :
samedi 26 août 2017, de 9h à 12h, mairie de Noyal-Pontivy // vendredi 1^{er} septembre 2017, de 10h à 12h, mairie de Réguiny // vendredi 1^{er} septembre 2017, de 14h à 17h, mairie de Rohan.

Au siège de Pontivy Communauté Lors des permanences suivantes :
mercredi 5 juillet 2017, de 9h à 12h et 14h à 17h,
mercredi 30 août 2017, de 8h à 12h et de 14h à 19h // samedi 2 septembre 2017, de 9h à 12h.

3- Les tarifs 2017-2018

Catégories et tarifs	Annuel	Trimestre 1	Trimestre 2 et 3
Tarif 1	135 €	45 €	90 €
Tarif 1B - 3 enfants transportés (joindre un justificatif)	107 €	45 €	62 €
Tarif 2 - élève hors secteur	165 €	55 €	110 €
Tarif 3 - élèves internes	75 €	33 €	42 €
Duplicata de carte	10 €		

Elèves scolarisés hors du secteur scolaire habituel et élèves des Côtes-d'Armor :
tarifs et modalités d'inscription sur www.pontivy-communaute.bzh rubrique transports scolaires.

4- Demande de création d'un nouvel arrêt

Les circuits sont consultables sur le site Internet de Pontivy Communauté. Les demandes de création d'arrêt ou de modification de circuit doivent être formulées **avant le vendredi 9 juin 2017** à l'aide de l'imprimé disponible à Pontivy Communauté, en mairie ou sur le site Internet. Toute demande formulée après cette date sera examinée en septembre 2017.

Bréhan	Guern	Neulliac	Réguiny	Saint-Gonnery
Cléguérec	Kerfourn	Noyal-Pontivy	Rohan	Saint-Thuriau
Crédin	Kergrist	Pleugriffet	Saint-Aignan	Sainte-Brigitte
Croixanvec	Le Sourn	Pontivy	Saint-Connec	Séglien
Gueltas	Malguénac	Radenac	Saint-Gérard	Silfiac

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Les cours du conservatoire se délocalisent près de chez vous!

A la rentrée 2017, le conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté proposera **des cours de pratiques collectives - éveil pour les jeunes enfants, formation musicale, musiques actuelles (guitare électrique, batterie, ateliers)** - dans les anciens locaux du patronage situés juste en face de l'école primaire du Sacré cœur à Régigny.

Ces cours sont ouverts à tous les enfants des communes de Pontivy Communauté entre 4 et 12 ans et dispensés **les mardi soir et mercredi matin** à partir du 12 septembre 2017.

Les inscriptions ont lieu du 12 juin au 13 juillet et à partir du 21 août. Attention : nombre de places limité. Un après-midi « portes ouvertes » se déroulera mercredi 21 juin de 14h à 18h, à la Mairie de Régigny, afin de faire découvrir les activités proposées.

L'inscription est valable pour l'année entière et payable au trimestre, par CB, chèque, espèces ou chèques vacances. Le tarif est calculé sur le quotient familial.

Informations à l'accueil du conservatoire : 02 97 25 00 49 ou conservatoire@pontivy-communaute.bzh. Adresse : parc d'activités de Porh Rousse, 5 rue Kristen Noguès à Pontivy



MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT (MJD)

La Maison de la Justice et du Droit a vu le jour le 1^{er} septembre 2015 à PONTIVY. Elle se substitue au Tribunal de PONTIVY, fermé depuis 2010.

- Pour les usagers : la MJD écoute, conseille, de manière gratuite et confidentielle, sur des thématiques de conflits de voisinage, droit du travail, du logement, des affaires familiales... en apportant des réponses juridiques. Elle agit sur la prévention de la délinquance et mène des actions qui tendent à la résolution amiables des litiges.
- Pour les personnes en cours de procédure judiciaire : la MJD rend possible le suivi des dossiers ou le dépôt des pièces par les usagers sans avoir à se déplacer vers les tribunaux de LORIENT et sera en mesure d'informer sur leur avancée. Elle permettra à terme d'accueillir des audiences foraines, notamment du juge des tutelles. Elle sera également le lieu de convocation pour certaines conciliations préalables aux audiences civiles.
- Pour les personnes devant répondre d'actes mineurs : la MJD permettra d'organiser sur place des rappels à la loi ou des médiations pénales.
- Pour les personnes faisant l'objet de mesures pénales : la MJD permettra aux personnes majeures et mineures de réaliser les suivis et accompagnements ordonnés par le Tribunal dans ses locaux.

L'équipe est composée d'une greffière, du directeur du Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan (CAD) et d'un agent d'accueil. Cette association qui existait depuis 2012 continue à fonctionner en complément de la MJD.

Les intervenants :

Tous les 15 jours sur rendez-vous, des permanences ont lieu :

- Avocats du barreau de LORIENT (conseils juridiques),
- Conciliateur de justice (recherche de règlement amiable des différends),
- ADAVI 56 (aide aux victimes d'agressions, violences, menaces, harcèlement, accidents de la circulation, vols, escroqueries, dégradations....)
- UDAF (aide aux familles : parentalité, éducation, séparation, protection des mineurs, logement, consommation, surendettement...)
- CIDFF (écoute et accompagnement des victimes de violences conjugales, accompagnement des personnes vers la formation, l'emploi...)
- CSF (défense des consommateurs et des locataires).
-

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Téléphone : 02-97-27-39-63

Site internet CAD : <http://www.centre-access-droit.com/>

CIVISME

DEJECTIONS CANINES

Il a été constaté la présence de déjections canines sur les trottoirs et espaces publics.

Pour le respect de tous, il est demandé aux personnes accompagnées d'un chien de procéder au ramassage des déjections que leur animal abandonne sur les lieux publics.



Extrait de l'ARRETE CONTRE LE BRUIT

Article 17 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés ou du voisinage, ceci de jour comme de nuit, par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



Article 18 : Les occupants de locaux privés doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivant :

- **Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,**
- **Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h**



ACTUALITES

BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE



Présentation du fonctionnement par M. CERREUIL le mardi 7 février

Accès au service : la facturation s'établit par palier de 1 h 30 : 1.90 € pour les abonnés (adhésion de 18 € à l'année) ou 2.40 € pour les non abonnés. L'accès peut se faire pour les abonnés, à partir des supports distribués par Morbihan énergies (morbihan-energies.fr) et pour les utilisateurs de passage par smartphone ou carte bancaire sans contact.

SALON VENTE DIRECTE

Le dimanche 12 mars, à la salle Saint-Fiacre : exposition de vente de bijoux, épicerie fine, produits de toilette et d'entretien, alimentation canine...



TEMPETE ZEUS

Le lundi 6 mars 2017, la commune a été touchée par la tempête ZEUS coupure d'électricité, de téléphone et chutes d'arbres comme ci-dessous au terrain de football du Bois de Lambilly.



Intervention des services d'ENEDIS au lieu-dit "Le Herbon"



Fleurissement du monument aux morts

Cérémonie du 19 mars



NOUVEAU A RADENAC



ASSOCIATIONS

RAJ

Soirée savoyarde du 4 février 2017



Les bénévoles



La décoration de la salle

Concours de belote du samedi 11 mars :

participation de 17 équipes.

Les 3 premiers :

- Guy et Alain
- Jacky et Nono
- Jean-Yves et Marcel



CLUB DES FOUGERES

Le 7 février 2017 a eu lieu l'assemblée générale à la salle Saint-Fiacre sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUYOT. 75 adhérents étaient présents pour la rétrospective de l'année 2016, la présentation du bilan financier et l'élection du tiers sortant.

Le bureau reste inchangé :

- Président : M. Jean-Claude GUYOT
- Vice-Président : M. Marcel LORENT
- Trésorier : M. René VERBRUGGEN
- Secrétaire : M. Hervé LE CAM
- Secrétaire adjoint : M. Michel COBIGO

Membres : Mme Maryvonne GUYOT, Mme Monique COBIGO, Mme Louissette LORIC, Mme Lesley BURGESS, M. Leslie BURGESS, M. Claude LE CORVIC, M. Guy LE PEN, M. Marc LEONARD



Un copieux buffet a clôturé cette assemblée

CLUB DE REMISE EN FORME

Une centaine d'adhérents de l'association **GYM-MUSCULATION** se sont retrouvés le 10 février à la salle Saint-Fiacre pour partager la galette des rois.



LOISIRS CRÉATIFS



Tous les jeudis à partir de 14 h. Contact : 02-97-70-40-27

COMITE DES FETES

Le dimanche 26 février a eu lieu le traditionnel grand prix Jean Robic avec la participation de 97 enfants et 137 adultes.



A.C.C.A.

Concours de pêche à "Quillian" le dimanche 26 mars 2017.



ASSOCIATION PLEIN AIR

Planning second trimestre 2017

Dates	Départ/Heure	Randonnées	Lieu départ randonnée	Responsables
Mer 19 avril	Pleugriffet 14 H	GUILLAC	Eglise de GUILLAC	Raymonde 06-33-65-98-89
Sam 22 avril	Réguiny 14 H	LE SOURN	Salle polyvalente	Raymonde 06-33-65-98-89
Sam 29 avril	Radenac 14 H	BAUD 12 kms	Chapelle de Cranne	Marie-Annick 02-97-60-07-91
Lun 1 ^{er} mai	Radenac matin	Petit tacot	Inscription individuelle	
Sam 6 mai	Radenac 14 H	BROCELIANDE 12 kms	Chapelle de Trecesson	Pierrot 02-97-22-40-45
Sam 13 mai	Pleugriffet 14 H	St-GOBRIEN Beaucoup de halage	Parking écluse	Gilberte 06-47-73-14-99
Mer 17 mai	Réguiny 14 H	GUELTAS	Centre Ty Lann	Mie-Odile Mie-Pierre 02-97-22-42-72
Sam 20 mai	Radenac 14 H	CAMORS 12 kms	Salle du petit bois	Marie-Annick 02-97-60-07-91
Sam 27 mai	Réguiny 17 H Rando dinatoire	PLUMELIN	Salle polyvalente	Marie-Thé 06-43-69-03-36
Sam 3 juin	Radenac 17 H Rando dinatoire	ARRADON	Salle des sports (fléchage)	Bernadette 06-18-27-41-45
Sam 10 juin	Réguiny 14 H	GUERLEDAN 13 kms (soutenue)	St-AIGNAN	Gérard Michelle 06-73-12-41-52
Mer 14 juin	Pleugriffet 14 H	LA C AU DUC	Parking du Roi Arthur	Raymonde 06-33-65-98-89
Samedi 17 juin	Radenac 9 H 30	MOELAN/MER Prévoir pique-nique		Marie-Annick 02-97-60-07-91
Sam 24 juin	Radenac 9 H 30	NOSTANG Prévoir pique nique	Parking église de Nostang	Marie-Annick 02-97-60-07-91

Si problème : Gérard 06-73-12-41-52

Lundi 1^{er} mai : inscription individuelle parking
salle des fêtes de RADENAC

Samedi 27 mai : rando dinatoire sur
inscription Marie-Thé

Samedi 3 juin : rando dinatoire sur inscription
Bernadette dernier délai 13 mai

**Les randos en gras font partie du régime
normal**



École Saint-Louis

Carnaval

Musique, confettis, confiseries et bonne humeur!
Voilà la recette du carnaval de l'école Saint-Louis.



Les enfants ont arpenté et animé les rues de Radenac, ce samedi 1^{er} Avril, munis de leurs instruments : maracas, tambour, bâtons de pluie ... qu'ils avaient fabriqué eux-mêmes quelques semaines plus tôt.

Après une halte à la mairie et à la résidence Alexis Louer où quelques douceurs sucrées attendaient les enfants, le cortège a repris la route direction la salle des fêtes pour déguster un délicieux goûter. La journée s'est clôturée par une boom. 180 parts de rougail et 12 douzaines de crêpes ont ravi les papilles des familles et amis réunis pour l'occasion.

Bien sûr 1^{er} avril oblige, les poissons étaient de sortie !



(même dans le dos des maîtresses)

La benne à papier

10,780 tonnes de papier ont été collectés et acheminés vers l'entreprise de recyclage Ecofeutre de Naizin en mars dernier. Le bénéfice, frôlant les 600 €, participera à financer les différentes animations et sorties des élèves et assurera le renouvellement des jeux de cour.



Valérie Mouello, présidente de l'association des parents d'élèves, tient à remercier au nom de tous les membres la municipalité ainsi que l'ensemble des bénévoles pour leur aide précieuse.

La collecte de papier, bouchons et gourdes de compote et dessert lacté, continue devant l'école le 3^{ème} samedi de chaque mois.

La kermesse

La grande fête de l'école se déroulera comme chaque année à la salle Saint Fiacre le dimanche 18 juin prochain.

Menu : melon, saucisse/frites, salade/fromage, dessert et café :
10€ par adulte et 6€ par enfant (du CP au CM et gratuit pour les PS, MS et GS)

Beaucoup de surprises et animations sont au programme :
Châteaux gonflables, calèche, bonbons, barbe à papa ...

Alors venez nombreux !

A.L.S.H

Président : M. Bernard LE BRETON

Secrétaire : Mme Sophie CAILLERE

Trésorier : M. Luc BOVANI

Membres :

REGUINY : Wilfried POTEL, Lydia GUEHENNEUX, Laëtitia DANO

RADENAC : M. Philippe DEDIEU, M. Philippe PIRIO, M. David GICQUEL

PLEUGRIFFET : Mme Alcina JOUBIER, M. Albert LANTRAIN

L'équipe ANIMATION

Coordinateur : Glenn LE NEZET 06-85-29-29-68

Directeur des vacances scolaires : Yoann LE MINIER 06-83-66-03-65

Directrice adjointe, responsable administrative et financière : Aurélie COLOMBEL 06-47-76-34-67

Animateurs : Natacha LOHEZIC, Nadège LE GAL et Julien LE MERCIER

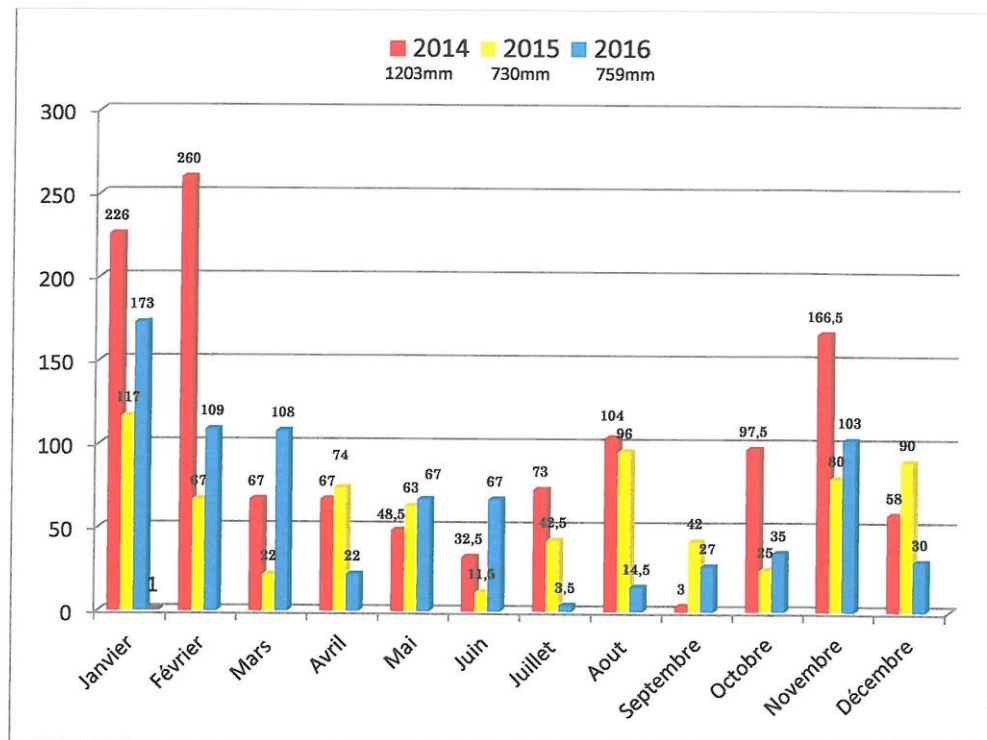
LISTE DES ASSOCIATIONS

SPORT-CULTURE-LOISIR (tennis de table, bibliothèque, boules....) R.A.J.	David GICQUEL	3, rue des sabotiers	02-97-22-46-69 06-76-09-96-12
Comité des fêtes	Marine LE BOUQUIN	la bottine	06-76-09-96-12
Club des fougères	Mélanie JEGAT		06-79-61-13-67
La Vigilante	Nelly CADIO	Kerdéhel	06-86-76-32-19
A.C.C.A.	Jean-Claude GUYOT	Nespy	02-97-60-43-30
Amicale des pêcheurs	Yoann JOUCHET	24 le herbon	06-70-31-02-96
F.N.A.C.A.	Alain ETIENNE	rue Saint-Clair	09-62-31-24-59
O.G.E.C.	J. ALLAIN/H. PENVEN	02-97-60-42-98	02-97-70-40-19
A.P.E.L.	Claude LE CORVIC	31 Drénidan	02-97-22-41-83
A.C.R.	Gaël LE BRIS	7 rue du souvenir	06-84-06-08-34
A.D.M.R.	Valérie MOUELLO	10 rue des bois	02-97-70-40-62
A.E.P.	Pierre SAMSON	3 Place de l'église	02-97-22-40-45
U.A.R.	Jean LE MAY	La Croix Guillard	02-97-38-66-76
PLEIN AIR	Alain LE MAY	La Villeneuve	02-97-22-43-37
ASSOCIATION St-FIACRE	Nicole BOULLE	1 rue des sabotiers	02-97-22-42-74
LOISIRS CREATIFS	Raymonde MOISAN	rue Théodore Botrel	06-33-65-98-89
FIT'FUN	Bernard LE BRETON	8 Impasse St-Yves	02-97-22-48-70
GYM-MUSCU	Mme RICHARDS	Créhozo	02-97-70-40-27
	Audrey GUEGAN	animatrice	06-29-82-39-91
	Marie-Claire OLIVIER	Résidence du Passoué	02-97-39-13-89
	Dominique LAMOUR	à REGUINY	02-97-22-41-30

Radenac Météo

Pluviométrie sur 3 ans

Quantités recueillies au Bois de Lambilly



Moyenne sur 25 ans : 863.0 mm

Moyenne sur les 10 dernières années : 909.7 mm

(NB) : Sur les 6 derniers mois de l'année 2016 (juillet à décembre) la pluviométrie a été de 213 mm, le dernier record sur la même période remonte à 2007 avec 287.5 mm.

Le mois de décembre a été le moins pluvieux (30 mm) depuis celui de 1991 avec 20 mm.

AUTREFOIS

TOURNOI DE FOOT 1977



En haut : Jean-Noël ALLAIN, Jean-Yves NOGUES, Jean-Luc GUYOT, Pierrick LE CAM
En bas : Christian LE GODIVES, Michel BERNARD, Philippe ALLAIN, Patrick POUDELET



En haut : Daniel MOISAN, Gilles BERTHO, Christian NAYL
En bas : Jean-Philippe LORENT, Michel LE TARNEC, Hervé BLANCHARD

RADENAC (56)

Lundi 1^{er} MAI 2017

Randonnée Pédestre du Muguet



3 circuits : 10 - 13 - 15 kms

Inscriptions sur place : 3€50
à partir de 7h30 à la salle des fêtes
Ouverture des circuits de 8 heures à 10h30

Un café sera offert aux participants avant le départ.
Ravitaillement prévu sur circuits, un sandwich et une boisson à l'arrivée.

Renseignements : 06 86 76 32 19

Organisée par le comité des fêtes de RADENAC

Imprimée par nos soins

RADENAC

1^{er} MAI 2017

VIDE-GRENIERS

De 8H30
à 18H00

Entrée gratuite

Restauration sur place

SALLE
DES
FETES



Emplacement intérieur ou extérieur (non couvert) :
3€ le ml avec table et 2€ le ml sans table

Renseignements/Inscriptions : 06 86 76 32 19

Organisé par le COMITE DES FETES de RADENAC

Ne pas jeter sur la voie publique

RADENAC Salle St Fiacre Dimanche 14 mai 2017



14H

Ouvert
à tous !

36

23

Animation
Marie et JP

- 1 BON D'ACHAT DE 600 €
- 1 BON D'ACHAT DE 400 €
- 1 BON D'ACHAT DE 200 €
- 1 BON D'ACHAT DE 120 €
- 1 BON D'ACHAT DE 100 €
- 1 BON D'ACHAT DE 90 €
- 1 BON D'ACHAT DE 80 €
- 1 BON D'ACHAT DE 70 €
- 2 BONS D'ACHAT DE 60 €
- 10 BONS D'ACHAT DE 50 €
- 10 BONS D'ACHAT DE 40 €
- 10 BONS D'ACHAT DE 30 €

3 € LE CARTON
8 € LA PLAQUE DE 3
15 € LA PLAQUE DE 6
+ 1 CARTON
20 € LA PLAQUE DE 8
+ 1 CARTON

Sur place :
casse-croûte, gâteaux, buvette

Organisé par le Club des Fougères

Merci de ne pas jeter sur la voie publique



Groupama



RADENAC

Samedi 23 septembre 2017

JOURNEE DU PATRIMOINE



CONCERT « CHANTS BRETONS »

Chapelle Saint Fiacre – 20h30

Animé par le chœur d'hommes « Kanerion Pleuigner »

Et CONCOURS Photos

GRATUIT

Organisation : Mairie de RADENAC



Capturez un ou plusieurs cliché(s) de notre patrimoine

(la faune et la flore à RADENAC)

Déposez à la mairie votre ou vos photo(s) format 10x15
(maximum 10 photos par candidat) sous enveloppe
accompagnée(s) du bulletin ci-joint pour le 16 septembre
dernier délai.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tel :
Age :



Résultats le 23 septembre à la chapelle St Fiacre à l'issue du concert « chants bretons ».

Plusieurs lots à gagner

Organisé par la Mairie de Radenac

CALENDRIER DES FETES

<u>MAI</u>			
Lundi	1	Randonnée pédestre + vide greniers	Comité des fêtes
Dimanche	7	Concours de pêche	Amicale des pêcheurs
Dimanche	14	Loto	Club des fougères
<u>JUIN</u>			
Dimanche	11	Tournoi de foot	Vigilante
Dimanche	18	Kermesse de l'école Saint-Louis	O.G.E.C.
<u>JUILLET</u>			
Mardi	11	Loto	Club des fougères
<u>AOUT</u>			
Dimanche	27	Pardon de Saint-Fiacre	Paroisse
<u>SEPTEMBRE</u>			
Jeudi	14	Loto	Club des fougères
Samedi	23	Concert à la chapelle St-Fiacre	Municipalité
<u>OCTOBRE</u>			
Samedi	14	Plats à emporter	A.P.E.L.
Jeudi	26	Don du sang	Amicale des donneurs de sang
Samedi	28	Halloween	R.A.J.
<u>NOVEMBRE</u>			
Samedi	18	Raclette	Vigilante
<u>DECEMBRE</u>			
Samedi	16	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Dimanche	31	Réveillon	Comité des fêtes